

ANGOLA

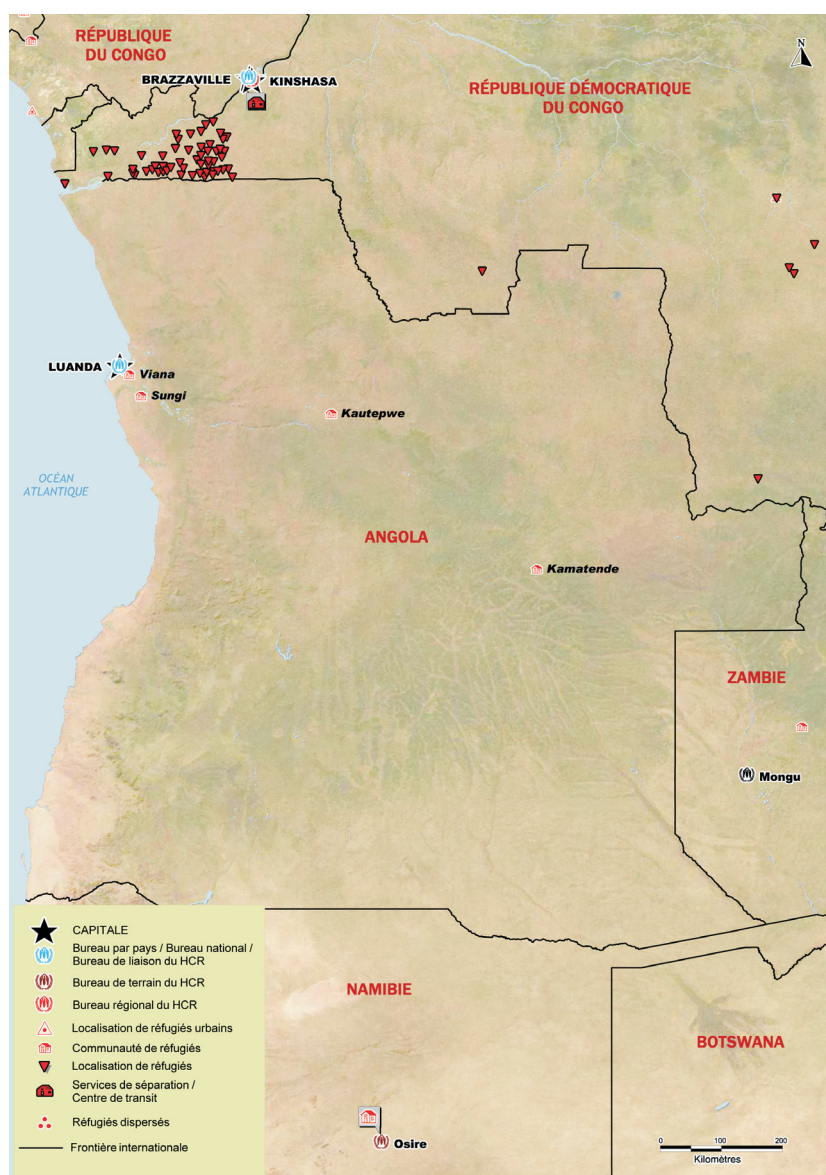
Faits marquants

- Le HCR a aidé le Gouvernement à renforcer sa capacité à gérer les migrations mixtes de manière systématique et dans le respect des normes internationales.
- L'Organisation a facilité quatre réunions tripartites entre les Gouvernements de l'Angola, de la Namibie et de la Zambie, en vue d'apporter des solutions durables par le biais du rapatriement librement consenti et de l'intégration sur place.
- Le HCR a fourni des conseils techniques et des informations sur les pays d'origine pour faciliter la détermination du statut des demandeurs d'asile et assurer la délivrance de documents d'identité aux personnes ayant obtenu le statut de réfugié en Angola.

Environnement opérationnel

Les effets de la crise humanitaire provoquée par près de trois décennies de guerre civile se font encore sentir en Angola. En dépit de la vitalité de l'économie et des efforts des pouvoirs publics pour développer les infrastructures, le concours des acteurs humanitaires est encore nécessaire pour assurer la prise en charge des besoins essentiels des populations les plus vulnérables.

À la fin de l'année 2010, les pays limitrophes accueillait encore environ 138 000 Angolais possédant le statut de réfugié, dont 55 600 individus ayant exprimé le souhait de regagner leur pays. La cessation probable du statut de réfugié pour les réfugiés angolais fait qu'il est urgent de trouver une solution durable. Le HCR s'est également efforcé de trouver des solutions durables pour quelque 11 900 Congolais originaires de la province du Katanga (RDC), qui vivent en Angola depuis le début des années 1970.



La campagne menée par le Gouvernement pour lutter contre l'immigration clandestine s'est intensifiée en 2010. Les expulsions en direction de la RDC se sont poursuivies,

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	RDC	13 600	4 500	51	-
	Pays divers	1 500	500	29	-
Demandeurs d'asile	RDC	1 500	1 300	33	-
	Côte d'Ivoire	1 200	290	33	-
	Sierra Leone	460	100	3	-
	Soudan	210	170	6	-
	Congo	160	-	13	-
	Libéria	160	60	46	-
	Pays divers	500	120	8	-
	Réfugiés rapatriés	Pays divers	480	480	78
Total		19 770	7 520		



Une session de sensibilisation au problème du VIH dans la zone d'installation de Viana ; elle est assurée par RNP+, une association locale qui met en œuvre des programmes en rapport avec le VIH et le sida.

environ 70 000 Congolais (estimation) étant renvoyés au cours de l'année. Le HCR a cherché à coopérer avec le Gouvernement, en vue d'aborder la problématique des flux mixtes de manière cohérente et stratégique, tout en s'attachant à promouvoir un régime d'asile national plus équitable et plus efficace.

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

Afin d'assurer des procédures de protection équitables et la délivrance de documents aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, le Haut Commissariat a soutenu le Gouvernement dans ses efforts pour mettre en place un régime efficace d'asile national. Il a également aidé les autorités à faire face au problème croissant des flux migratoires mixtes, en accordant une attention particulière à la protection des réfugiés.

Le HCR était prêt à aider le Gouvernement à organiser le retour des plus de 55 000 réfugiés angolais ayant exprimé le désir de bénéficier d'un rapatriement librement consenti. Cependant, le rapatriement prévu n'a pas eu lieu, le Gouvernement étant soumis à des contraintes financières.

Les objectifs prioritaires du HCR étaient d'offrir une assistance et des services de base aux réfugiés et aux demandeurs d'asile vulnérables, tout en facilitant l'accès des réfugiés urbains aux services publics. Le Haut Commissariat entendait également rechercher des solutions durables pour les réfugiés accueillis en Angola, par la naturalisation ou l'intégration sur place, le rapatriement dans le pays d'origine ou la réinstallation dans un pays tiers.

La cible consistant à veiller à ce que tous les réfugiés et demandeurs d'asile soient enregistrés et en possession de documents d'état-civil n'a pu être atteinte, en raison du retard pris dans l'exécution d'une opération globale

d'enregistrement des réfugiés et des demandeurs d'asile en Angola, dont la nécessité se fait sentir depuis longtemps.

Environnement de protection favorable

- Le HCR a prêté son concours technique aux autorités lors de la rédaction de la version révisée de la loi sur l'asile. Cette loi révisée est destinée à améliorer le fonctionnement du régime d'asile national et à permettre une plus grande intégration des réfugiés moyennant l'octroi de cartes de résidents permanents, et, à terme, de la nationalité angolaise.
- Le Gouvernement a reçu des conseils quant à la manière de gérer les migrations mixtes dans le respect des normes internationales. Cinq ateliers, consacrés à la protection internationale et à la gestion des migrations mixtes, ainsi qu'aux dispositions de la nouvelle loi sur l'immigration, ont été organisés. Parmi les 300 participants figuraient des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, notamment des agents des services d'immigration et de police des frontières, et des représentants d'ONG.

Procédures de protection équitables et délivrance de documents

- Le HCR a aidé les autorités à préparer le rapatriement des Angolais réfugiés dans des pays limitrophes et désireux de rentrer avant l'application probable de la clause de cessation. Cependant, seuls quelque 270 réfugiés angolais sont rentrés des pays avoisinants en 2010.
- L'un des objectifs prioritaires de l'année était d'élargir l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié et de remédier ainsi au grave problème des réfugiés et des demandeurs d'asile sans-papiers. La principale cible – à savoir une réduction d'au moins 20

pour cent de l'arriéré de demandes d'asile – n'a pas été atteinte en raison d'un manque de moyens au sein des ministères concernés. Le HCR a fourni des conseils techniques et des informations sur les pays d'origine afin d'appuyer la prise de décisions relative aux demandes d'asile et de veiller à ce que les individus reconnus comme réfugiés reçoivent des cartes d'identité. En 2010, l'organisme national chargé de statuer sur les demandes d'asile, le COREDA, a reconnu près de 140 réfugiés, a refusé quelque 650 demandes et en a laissé plus de 4 250 autres en attente.

- Le HCR a fait campagne à la fois pour que l'enregistrement soit assuré au niveau national et que des améliorations soient apportées à la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés. Le Haut Commissariat a organisé cinq sessions de formation sur les droits des réfugiés et a touché plus de 5 000 personnes ayant besoin d'un appui juridique ou technique au travers de son réseau de Centres d'assistance juridique et de réintégration, implanté dans tout le pays.

Protection contre la violence et l'exploitation

- En collaboration avec le ministère angolais de la Famille (MINFAMU) et des ONG, le HCR a exécuté des activités dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste.
- Plus de 1 500 femmes et jeunes filles réfugiées, victimes de violences sexuelles et sexistes, ont bénéficié de services d'assistance psychosociale ; dans le même temps, neuf ateliers consacrés à ce problème ont été organisés à l'intention de quelque 1 500 personnes. De plus, des brochures sur la lutte contre la violence sexuelle ont été distribuées lors de séances de sensibilisation et d'accompagnement psychosocial. Par l'intermédiaire d'un partenaire d'exécution, le Haut Commissariat a organisé 50 séances de sensibilisation et présenté huit pièces de théâtre sur la violence sexuelle et sexiste dans les provinces de Luanda et de Bengo.

Besoins et services essentiels

- Le HCR s'est efforcé de garantir l'accès des personnes relevant de sa compétence à l'enseignement public aux mêmes conditions que les ressortissants. Il a aidé quelque 300 enfants à obtenir des actes d'état civil afin de prévenir l'apatridie et de leur permettre de fréquenter des écoles publiques. Le Haut Commissariat a également remis en état des écoles dans des communautés réfugiées installées à travers le pays et les a soutenues par la distribution de 1 500 trousseaux scolaires.
- À l'issue de missions d'évaluation dans les zones de retour, l'Organisation a fourni des articles non alimentaires de base à des rapatriés vulnérables en provenance de RDC et de Zambie, victimes des pluies torrentielles qui s'étaient abattues sur ces provinces. Elle a notamment distribué 10 000 feuilles de zinc pour les toitures, des matériaux de construction et des outils tels que des marteaux, des haches, des scies et des clous, des kits médicaux, d'urgence, d'hygiène et de cuisine, des jerrycans, des outils agricoles, des couvertures, des moustiquaires, des savons et des protections périodiques.

- Les réfugiés urbains ont bénéficié d'une aide pour accéder aux services de santé publique et le système d'orientation et de transfert vers des centres de santé et des hôpitaux locaux a été consolidé. Le HCR a géré deux centres pour les réfugiés urbains et offert des formations professionnelles pour faciliter l'intégration sur place.

Autogestion et participation communautaires

- En 2010, la cible prioritaire consistant à fournir des microcrédits à 50 réfugiés vulnérables a été dépassée. Quelque 300 réfugiés vivant à Luanda ont bénéficié d'une formation au microfinancement qui leur a permis de monter des entreprises et d'améliorer leur autosuffisance. Diverses activités destinées à encourager l'autosuffisance et l'intégration sur place, dont des cours d'informatique, ainsi que des stages de couture, de cuisine et de coiffure, ont été organisées dans les centres pour réfugiés de Luanda.

Solutions durables

- Les nombreux réfugiés congolais qui se sont enfuis en Angola dans les années 1970 sont bien intégrés sur le plan social et économique. Le HCR continue à promouvoir leur naturalisation. En ce qui concerne la réinstallation, la cible consistant à soumettre la candidature de 100 réfugiés n'a pas été atteinte. Sur les 29 dossiers de réinstallation soumis, 23 ont été refusés et six sont en attente.

Logistique et appui aux opérations

- Tous les partenaires d'exécution ont reçu une formation sur la mise en œuvre de nouveaux principes directeurs. En outre, plus de 120 personnes, issues d'institutions publiques nationales et provinciales, d'organes de maintien de l'ordre et d'organisations de la société civile, ont participé à une formation sur la méthodologie des évaluations participatives et la gestion des critères d'âge, de genre et de diversité.
- Deux projets sous-traités à des partenaires d'exécution ont fait l'objet d'un audit en 2010. Les certificats d'audit et lettres de recommandations seront communiqués à toutes les parties concernées.

| Contraintes |

Le Gouvernement est déterminé à renforcer les contrôles aux frontières pour lutter contre l'immigration clandestine. Les autorités provinciales compétentes en matière d'immigration n'ont pas mis en place de dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile aux postes-frontières, de sorte que le manque d'accès aux procédures demeure un grave sujet de préoccupation.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile dépendent du HCR pour l'assistance juridique. Le Haut Commissariat a eu des difficultés à obtenir des données et des statistiques fiables et actualisées en Angola.

| Informations financières |

En 2010, le budget opérationnel global de l'Angola s'élevait à 12,8 millions de dollars E.-U., dont 8,1 millions alloués au

Pilier I, centré sur la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et un éventail de solutions à leur intention, et 4,7 millions affectés au Pilier III, couvrant le rapatriement et la réintégration des réfugiés angolais. Cependant, l'Angola a reçu 4,3 millions de dollars E.-U., soit 34 pour cent de son budget global. À la fin de l'année, le budget-cible alloué avait été dépensé à hauteur de 96 pour cent.

Le budget affecté à l'Angola a diminué au cours des cinq dernières années, en grande partie grâce à la mise en place de solutions durables. L'Angola disposait en 2006 d'un budget de 17,8 millions de dollars E.-U., qui est passé à 12,1 millions en 2007 car l'opération massive de rapatriement des réfugiés angolais touchait à sa fin. De 2008 à 2010, le budget a oscillé entre 4,5 et 4,7 millions de dollars, le montant plus élevé étant celui de l'année 2009, où le mouvement de retour des réfugiés angolais restants a repris pour de bon. Le budget plus faible a essentiellement été consacré à la protection d'un petit nombre de réfugiés résidant essentiellement en milieu urbain, et à un éventail de solutions à leur intention.

Organisation et mise en œuvre

Le HCR a travaillé en étroite coopération avec tous les pays voisins qui accueillent des réfugiés angolais, pour faciliter le rapatriement librement consenti des personnes souhaitant rentrer. Après la conclusion de l'opération massive de rapatriement des réfugiés angolais en 2006-2007, tous les bureaux de terrain ont été fermés en Angola.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	24
Internationaux	4
Nationaux	16
JEA	1
VNU	3
Autres	0

Collaboration avec les partenaires

En 2010, le bureau de Luanda a travaillé avec neuf partenaires d'exécution : deux organismes gouvernementaux et deux organisations internationales, trois ONG internationales et deux ONG nationales. Le HCR a également collaboré avec les membres de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, concernant les objectifs pertinents du PNUAD pour l'Angola.

Évaluation générale

Un système national de détermination du statut de réfugié a été établi en Angola avec l'aide du HCR ; cependant, ce dispositif n'est pas en mesure de traiter avec efficacité les demandes d'asile. Il y a un nombre considérable de demandes en attente, avec des problèmes d'accès et de protection.

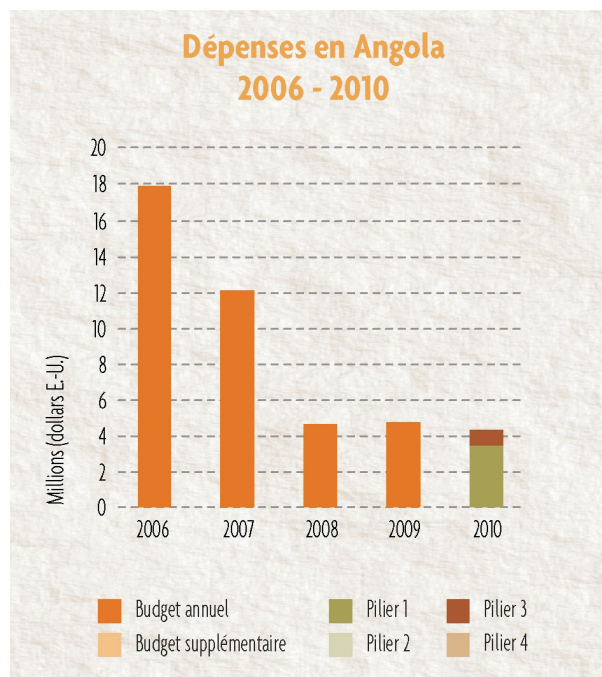
De nombreux besoins ne sont pas satisfaits, notamment dans le domaine de l'éducation. Le HCR continue à accroître la capacité des écoles en rénovant les structures existantes et fait campagne pour que les enfants réfugiés soient admis dans le système scolaire public.

Selon les estimations des autorités, environ 70 pour cent des réfugiés présents en Angola sont exposés à des problèmes de protection et beaucoup n'ont pas de carte de réfugié en cours de validité. L'évaluation participative entreprise à l'échelle du pays a souligné la nécessité de toucher les personnes les plus vulnérables, en particulier dans les zones frontalières reculées.

La nécessité de procéder à une opération d'enregistrement globale des personnes relevant de la compétence du HCR en Angola est impérative. En 2010, des dispositions ont été prises pour mener une opération conjointe avec les autorités dans un avenir proche.

Le Haut Commissariat a organisé des formations sur la mise en œuvre des projets à l'intention de huit partenaires, afin d'assurer un suivi et des comptes rendus réguliers sur les projets sous-traités et de renforcer la capacité des partenaires d'exécution nationaux.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Organismes gouvernementaux :	Service des réfugiés du ministère de l'Assistance et de la Réinsertion sociale (MINARS), <i>Comité de Reconhecimento do Direito de Asilo</i> (COREDA)
ONG :	Development Workshop, Église évangélique des frères en Angola, Service jésuite des réfugiés, <i>Rede Nacional de Pessao Vivenda com VIH/SIDA</i> , <i>Save the Children</i> (R.-U.)
Autres :	OIM, Volontaires des Nations Unies (VNU)
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux :	ministère des Affaires étrangères, ministère de la Famille (MINFAMU), ministère de la Justice
Autres :	OMS, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNICEF



Budget, revenus et dépenses en Angola | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Reintégration projects	Total
BUDGET FINAL	8 128 128	4 710 000	12 838 128
Revenus issus des contributions ¹	1 714 545	0	1 714 545
Autres fonds disponibles	1 683 941	862 394	2 546 334
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	3 398 486	862 394	4 260 880

VENTILATION DES DÉPENSES

<i>Environnement de protection favorable</i>			
Cadre juridique national	64 304	0	64 304
Politiques de migrations nationales et régionales	184 558	0	184 558
Coopération avec les partenaires	48 194	0	48 194
Accès au territoire	47 192	0	47 192
Non-refoulement	42 652	0	42 652
Sous-total	386 900	0	386 900
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Conditions d'accueil	40 625	0	40 625
Enregistrement et établissement de profils	55 703	0	55 703
Détermination de statut juste et efficace	185 403	0	185 403
Documents individuels	82 534	0	82 534
Documents d'état civil	32 222	87 883	120 105
Sous-total	396 487	87 883	484 370
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Application de la loi	109 820	0	109 820
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	78 843	0	78 843
Détention non arbitraire	39 504	0	39 504
Accès aux solutions juridiques	39 504	0	39 504
Sous-total	267 671	0	267 671
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Abris et autres infrastructures	24 464	0	24 464
Soins de santé primaire	52 584	0	52 584
VIH et sida	34 064	0	34 064
Éducation	42 592	201 984	244 576
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	77 941	0	77 941
Sous-total	231 645	201 984	433 629
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	52 031	0	52 031
Autogestion de la communauté et représentation équitale	126 609	0	126 609
Autosuffisance et moyens d'existence	144 287	0	144 287
Sous-total	322 927	0	322 927

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Reintegration projects	Total
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions durables	85 829	0	85 829
Retour volontaire	0	61 683	61 683
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	14 121	14 121
Réinstallation	64 962	0	64 962
Appui à l'intégration sur place	64 962	0	64 962
Sous-total	215 753	75 805	291 557
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	307 784	52 406	360 191
Gestion de programme, coordination et appui	820 971	386 144	1 207 115
Sous-total	1 128 755	438 550	1 567 305
Versements aux partenaires d'exécution	448 362	58 171	506 533
Autres objectifs	(14)	0	(14)
Total	3 398 486	862 394	4 260 880

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.